

**Groupement d'Intérêt Public
ID 77**

Assemblée générale du GIP du 27 janvier 2026

Délibération N° AG-2026/01/27-1

Etaient présents : 26 (collège Département 1 ; collège organismes associés 1 ; collège EPCI adhérents 2 ; collège autres membres adhérents 22)

Recensement des pouvoirs : 16 (collège Département ; collège organismes associés 1 ; collège EPCI adhérents 2 ; collège autres membres adhérents 13)

Secrétaire de séance : Sylvie ROGNON

Objet : Validation de la liste des Communes et de leurs groupements sollicitant leur adhésion au GIP ID 77

Exposé des motifs :

A travers son article 3, la convention constitutive d'ID 77 précise que le groupement d'intérêt public est constitué de ses membres fondateurs (le Département et cinq de ses organismes associés) et de ses membres adhérents, que sont les groupements de collectivités (EPCI à fiscalité propre, syndicats intercommunaux ou mixtes, notamment) et communes de Seine-et-Marne, ceux situés pour partie seulement sur le territoire du Département, ainsi que d'autres établissements publics opérant sur le territoire de Seine-et-Marne.

Suite à l'assemblée générale du 11 juin 2025 actée par arrêté préfectoral du 18 juillet 2025, ce sont au total 466 collectivités qui ont été intégrées au Groupement d'intérêt public.

Il est proposé, lors de la présente séance, de valider une nouvelle liste de 4 communes et un syndicat demandant leur adhésion et remplissant les conditions définies dans la convention constitutive, liste jointe en annexe.

L'Assemblée générale d'ID 77

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale » et changement de dénomination en groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID 77 » ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°77 en date du 23 juillet 2019 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID 77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°135 en date du 11 décembre 2019 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID 77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°40 en date du 7 septembre 2020 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID 77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°16 en date du 05 mars 2021 portant modification par avenant n° 1 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID 77 » et ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°60 en date du 08 octobre 2021 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID 77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°39 en date du 05 septembre 2022 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID 77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n° 40 en date du 5 septembre 2022 portant modification par avenant n° 2 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » ;

Vu l'arrêté préfectoral DCRL/BLI n° 21 du 3 août 2023 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID 77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n° 23 en date du 23 août 2023 portant modification par avenant n°3 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°18 en date du 21 juin 2024 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°25 en date du 18 juillet 2025 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » par ajout de nouveaux membres ;

DÉCIDE

Article 1 : de valider la liste des collectivités, jointe en annexe, sollicitant leur adhésion au GIP ID 77.

Article 2 : d'autoriser le Président d'ID77 à transmettre la liste des adhérents à la Préfecture de Seine-et-Marne.

VOTE : 42

Pour : 42

Contre :

Abstention :

Jean-Marc CHANUSSOT
Président d'ID 77

Sylvie ROGNON
Secrétaire de séance

**Liste des Communes et de leurs
groupements de collectivités sollicitant leur
adhésion à ID 77**

<u>Communes</u>	<u>Siège social</u>	<u>CP</u>	<u>Forme juridique</u>	<u>SIRET</u>
Commune de JOSSIGNY	Place de la mairie	77600		21770237200012
Commune de MAINCY	3 rue Alfred et Edme Sommier	77950		21770269500016
Commune de VIGNELY	24 bis rue Grande	77450		21770498000010
Commune de VILLUIS	21 rue des Forges	77480		21770523500018

SYNDICATS ET AUTRES

Syndicat mixte d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nemours (SMEAPN)	43 quai Victor Hugo NEMOURS	77140	Syndicat mixte communal	93814192600015
---	-----------------------------	-------	-------------------------------	----------------